

Gilets jaunes, où étaient les musulmans ? On a la réponse : avec Castaner !

écrit par Marcher sur des oeufs | 26 novembre 2018



Illustration, le casseur Castaner posait pour une photo souvenir de France 2018. Les responsables du CFCM à la rencontre du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner jeudi 22 novembre Place Beauvau. © C-E. Hafiz

Pendant ce temps, pendant que tout le monde se préparait à la Grande Marche des Gilets Jaunes du 24 novembre ; le 22 il se passait quelque chose qui donne la réponse à la question qui a quelquefois été posée sur RR : « [et où sont les musulmans ?](#) »

Bien voilà ce qu'il se passait le 22 novembre et en rapport avec l'arriviste Castaner.

Pendant que le Gilet Jaune détournait le regard, le drapeau vert s'activait.

Congrès du CFCM, loi 1905... ce qu'il faut retenir des échanges entre le CFCM et Christophe Castaner

Rédigé par Hanan Ben Rhouma | Vendredi 23 Novembre 2018

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a choisi de reporter son congrès des musulmans au 8 décembre, date à laquelle le ministre de l'Intérieur **Christophe Castaner a confirmé sa présence lors d'une rencontre organisée Place Beauvau jeudi 22 novembre au soir avec la direction de l'instance musulmane.**

Le congrès devait initialement se tenir dimanche 25 novembre à l'Institut du monde arabe (IMA) mais ce fut l'absence au programme du ministre également chargé des Cultes qui a fini par convaincre la direction du CFCM d'organiser l'événement ultérieurement. Un report sans lien, nous assure-t-on, avec Hakim El Karoui. Car les critiques régulièrement lancées contre l'essayiste n'ont en rien entamé la détermination de ce dernier à vouloir créer l'Association musulmane pour l'islam de France (AMIF). **Il entend en effet réunir dimanche 25 novembre, à Paris, des acteurs musulmans qui puissent être potentiellement prêts à travailler avec lui afin de structurer son projet.**

Le ministre « veut créer une vraie relation de travail et de confiance » avec le CFCM

« Nous avons fait savoir auprès du ministre qu'il n'y a pas de place pour une deuxième association cultuelle (qui serait l'AMIF, ndlr). Autrement, ce sera la zizanie », rapporte auprès de Saphirnews Ahmet Ogras, président du CFCM, en faisant valoir l'Association pour le financement et le soutien au culte musulman (AFSCM) qu'il espère voir fonctionner en 2019.

Pour ce premier échange officiel avec le CFCM depuis la nomination de Christophe Castaner mi-octobre, Ahmet Ogras décrit un ministre au « discours courtois et franc » qui s'est déclaré « disponible à accompagner le CFCM et l'association cultuelle dans tous ses projets de réforme ».

« Il veut créer une vraie relation de travail et de confiance avec nous », nous indique, de son côté, Chems-Eddine Hafiz,

présent à la réunion aux côtés du recteur de la Grande Mosquée de Paris Dalil Boubakeur, ainsi que Mohammed Moussaoui, président de l'Union des mosquées de France (UMF) et Anouar Kbibech, président du Rassemblement des musulmans de France (RMF).

« Nous avons brièvement exposé la réforme du CFCM que nous comptons finaliser d'ici au 31 décembre », souligne ce représentant de la Grande Mosquée de Paris. **Au menu de la réforme figure notamment la création prochaine de Conseils départementaux du culte musulman (CDCM) et de conseils des imams aussi bien au niveau départemental qu'au niveau régional.**

Loi 1905 : le CFCM refuse tout traitement particulier au culte musulman

Autre question soulevée lors de la réunion, celle du projet de réforme de la loi de 1905 sur lequel se penche actuellement le gouvernement afin d'améliorer la transparence des associations cultuelles.

« Il ne peut changer la loi de 1905 qu'avec le concours de tous les cultes », réaffirme Ahmet Ogras qui, au nom du CFCM, ne s'oppose pas à une réforme mais à « deux conditions qui sont sine qua none » : « **ne pas prétexter la lutte contre l'islam radical** » car ce serait jeter la suspicion sur **l'ensemble des musulmans de France** et « **ne pas stigmatiser le culte musulman** » qui ne souhaite « aucun traitement particulier » par rapport aux autres religions. « Nous avons insisté pour que toute modification de la loi ne soit pas faite uniquement pour le culte musulman. Cela aurait des conséquences néfastes », abonde, en ce sens, Chems-Eddine Hafiz.

Aujourd'hui, la majorité des associations cultuelles musulmanes sont de type loi 1901. Sur les 4 000 associations cultuelles type 1905 présentes dans le pays, entre 2 500 et 3 000 sont d'obédience protestante selon la Fédération

protestante de France (FPF), environ 400 du côté du culte juif et une centaine uniquement du côté des catholiques.

https://www.saphirnews.com/Congres-du-CFCM-loi-1905-ce-qu-il-faut-retenir-des-echanges-entre-le-CFCM-et-Christophe-Castaner_a25792.html